

Les procédures de l'orientation

Les étapes de l'Orientation

Premier trimestre : la phase d'information

Deuxième trimestre : la phase des intentions d'orientation (provisoire)

Troisième trimestre : la phase définitive d'orientation



RENTREE 2016

FICHE DE DIALOGUE
avec
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
CLASSE DE TROISIÈME
- APPEL -

A ne compléter qu'en cas de désaccord avec la proposition du conseil de classe du 3^{ème} trimestre

ÉTABLISSEMENT	
Collège :
Adresse :
Téléphone :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
Numéro d'identifiant (INE) :
NOM et Prénom de l'élève :
Classe fréquentée :
Sexe :
Date de naissance :
Adresse de la famille :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :

DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT	
Après entretien avec la famille le / /	
la décision d'orientation retenue est :	
<input type="checkbox"/> Proposition de redoublement à titre exceptionnel mis en œuvre pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaire sous réserve de l'accord de la famille	
<u>Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande de la famille :</u>	
.....	
.....	
.....	
A le	
Signature du chef d'établissement	

Les étapes de l'Orientation

Première série de vœux

Premier trimestre : la phase d'information

Le professeur principal avec l'aide de la conseillère d'orientation-psychologue organise des **séances de sensibilisation à l'orientation** dans les classes.

L'élève et ses parents doivent s'informer sur les métiers, faire un bilan des motivations, des intérêts et des capacités .

La **brochure académique "Après la 3e"** est distribuée à tous.

Les étapes de l'Orientation

Deuxième trimestre :
la phase des intentions
d'orientation

L'élève et sa famille formulent le projet d'orientation sur une fiche de dialogue : il s'agit des **intentions provisoires des familles**.

Ces vœux sont examinés par le conseil de classe qui **donne un avis** et émet des hypothèses sur les choix possibles.

L'élève fait alors le point avec ses parents, ses enseignants et le conseiller d'orientation-psychologue.

Pour certaines spécialités rares et souvent très demandées (domaines professionnels divers, sections internationales, sections aménagées pour sportifs de haut niveau...), il existe des modalités d'admission particulières.

Se renseigner au PSYEN dès le mois de juin.

Les étapes de l'Orientation

Troisième trimestre :
la phase définitive
d'orientation

L'élève et sa famille formulent les **choix définitifs** sur la fiche de dialogue.

La famille y précise:

- le choix de l'orientation (Seconde GT, Seconde professionnelle, CAP)
- les lieux d'affectation souhaités.

Le conseil de classe examine ces choix et fait une **décision d'orientation** : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de C.A.P.

APRES LA 3^{ÈME}



www.onisep.fr

Madame TRANTY – Conseillère d'Orientation Psychologue

COMMENT ME RENCONTRER ?

Au collège: RDV au
bureau de la vie
scolaire.

2 VOIES DE FORMATION POSSIBLES

Parcours en 3 ans

BAC GENERAL

Terminale

Première

BAC TECHNOLOGIQUE

Terminale

Première

BAC PROFESSIONNEL

Terminale

Première

2^{NDE} Générale et
Technologique

2^{NDE} Professionnelle

Parcours en 2 ans

C.A.P.

2^{ème} CAP

1^{ère} CAP

Voie Générale et Technologique

Voie Professionnelle

TROISIEME

2 VOIES DE FORMATION POSSIBLES

Parcours en 3 ans

BAC GENERAL

BAC TECHNOLOGIQUE

Terminale

Terminale



Première

Première



2^{NDE} générale et technologique



Voie Générale et Technologique

TROISIEME

L'AFFECTATION EN LYCÉE

La sélection des élèves se fait à partir de :

- La décision du conseil de classe du 3ème trimestre, fin novembre
- Un élève ayant obtenu une décision voie générale se voit attribuer une place dans son lycée de secteur

Les places sont limitées pour les élèves demandant un lycée hors secteurs, la sélection se fait alors à partir des :

- Places disponibles dans le lycée demandé
- Résultats scolaires de l'élève

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Parcours en 3 ans

Parcours en 2 ans

**BAC
PROFESSIONNEL**

Terminale



Première



C.A.P.

2ème CAP



2^{NDE} Professionnelle

1ère CAP



Voie Professionnelle

TROISIEME

LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Se former à un **métier précis**
- Pour entrer directement dans la **vie active**
- Possibilité de poursuivre vers des **études courtes**
(principalement en BTS-2 ans après le Bac)

Les domaines de formation



**Agriculture
élevage**

Automobile

**Bâtiment
T.Publics**



**Matériaux
métaux, plastiques**

**Habillement
textile**

Chimie

Bois

**Industries
graphiques**

**Transport
logistique**

**Electricité
Electronique**

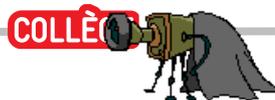
**Mécanique
Productique**

**Hôtellerie
Restauration
Alimentation**

**Administration
Comptabilité**

**Social
soins**

Commerce



L'AFFECTATION EN LYCÉE PRO

La sélection des élèves se fait à partir des :

- Résultats scolaires
- Capacités personnelles évaluées par les enseignants
- Capacités d'accueil des lycées en langue française

Les places sont limitées

- Certaines spécialités sont rares et très demandées TRES SELECTIVES
- Formuler plusieurs vœux (3 vœux obligatoires)

Décisions d'orientation 2019

2 de GT : 55,28 % (Acad : 56,9 %)

2de Pro : 34,15 % (Acad : 32,6 %)

1^{ère} année CAP : 10,57 % (Acad : 10,5 %)

L'École calédonienne est en marche



vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie

